



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 15 décembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 10.1, 10.2, motion n°1, motion n°2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2.7), Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.5), Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.5), Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Claude ROY, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 9.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.8) **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au rapport 1.1.2) **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISSON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 1.1.8) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.3) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) **Mamirolle :** Robert POURCELOT (jusqu'au rapport 1.1.4) **Marchaux :** Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.1), Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salim :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT **Montfaucon :** Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claudé OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Saône :** Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB jusqu'au rapport 1.1.4), Alain VIENNET (jusqu'au rapport 2.5) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 1.1.8)

Étaient absents : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Busy :** Philippe SIMONIN **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT **Miserey-Salines :** Denis JOLY **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Routelle :** Claude SIMONIN **Thoraise :** Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : Bernard GAVIGNET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 2.6), H. AKODAD, T. BENETEAU de LAPRAIRIE (à partir du rapport 2.6), P. BONTEMPS, B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, B. FALCINELLA (jusqu'au rapport 1.1.4), D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.6), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du rapport 3.1), A. GHEZALI, J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), C. MICHEL (jusqu'au rapport 2.8), B. RONZI, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.9), D. HUOT, B. BECOULET (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE (jusqu'au rapport 2.8), A. VIENNET (à partir du rapport 2.6).

Mandataires : G. VERRO (jusqu'au rapport 2.6), N. BODIN, F. ALLEMANN (à partir du rapport 2.6), F. FELLMANN, N. GUILLEMET, D. POISSENOT, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), S. WANLIN (à partir du rapport 2.6), C. THIEBAUT (à partir du rapport 3.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), J. PANIER, E. ALAUZET (à partir du rapport 1.1.5), M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), E. DUMONT, J.M. GIRERD, J. DEMONET, J.L. FOUSSERET, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.9), F. LOPEZ, B. VIONNET (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8), J.P. DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 2.6).

Délibération n°2011/001605

Rapport n°5.1 - Développement du tourisme fluvial - Programmation d'équipements complémentaires pour le port d'agglomération de 2012 à 2015

Développement du tourisme fluvial - Programmation d'équipements complémentaires pour le port d'agglomération de 2012 à 2015

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
« ACPÉ équipements fluviaux »	Montant de l'opération : 754 555 €, dont 145 000 € pour 2012 Le PPIF prévisionnel 2012-2016 intégrera également en fonctionnement une évolution de la ligne financière dédiée à la gestion du port d'agglomération pour prendre en compte les compléments d'équipements.
Sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016	

Résumé :

La politique en faveur du tourisme fluvial conduite par le Grand Besançon présente des retombées très positives. Depuis 2009, la fréquentation du port d'agglomération est en augmentation continue. La gestion confiée à Doubs Plaisance (ESAT La Bergerie), fortement impliqué dans ses missions, permet de surcroît l'insertion de travailleurs handicapés. Cette politique contribue enfin à faire émerger la vallée du Doubs comme une destination touristique (fluvial et mode doux). C'est également un des axes du partenariat initié avec le Grand Dole dans le cadre de la coopération Centre Franche-Comté.

Cependant, des aménagements complémentaires sont nécessaires pour optimiser les équipements mis en place et encourager les projets de développement d'activités.

En effet, l'absence de certains services sur la halte de Deluz freine le développement de la location d'anneaux d'amarrage à l'année. La mise en place au minimum d'un bureau d'accueil et de sanitaires s'avère en parallèle indispensable.

Par ailleurs, Doubs Plaisance a développé dès 2010 à Besançon une activité de location de bateaux à destination à la fois des touristes, des habitants et des personnes handicapées. En 2011, il a engagé un partenariat avec le loueur de bateaux « Locaboat ». Ce coup d'essai s'est avéré très prometteur. Ces projets de développement d'activités contribuent à augmenter la fréquentation de notre port. Il est nécessaire de disposer à Besançon d'un point de ravitaillement en carburant pour les bateaux et à terme d'une capitainerie de plus grande capacité.

C'est pourquoi, il est proposé que le Grand Besançon mette en œuvre trois opérations :

- l'aménagement d'un point de ravitaillement en carburant des bateaux à Besançon dès 2012,
- l'aménagement sur la halte à Deluz au minimum d'un accueil et de sanitaires en 2013,
- le réaménagement, l'extension ou la relocalisation de la capitainerie à Besançon, à l'horizon 2014/2015.

Ce programme complémentaire est proposé dans le cadre des crédits prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) sans décadage, moyennant des réaffectations de crédits en interne au budget culture-tourisme-sports.

I. La politique du Grand Besançon en faveur du tourisme fluvial : des retombées positives

A/ Un gestionnaire du port d'agglomération très impliqué

Depuis mai 2009, le Grand Besançon a confié par un marché public la gestion des trois haltes constituant le port d'agglomération à Doubs Plaisance (ESAT La Bergerie d'Étalans). Des relations très positives se sont mises en place avec le Grand Besançon et les partenaires (bateaux à passagers, VNF...). A noter que de sa propre initiative, Doubs Plaisance a développé et financé des services supplémentaires aux plaisanciers : connexion WIFI, service de blanchisserie... et développé pour son propre compte des activités annexes.

Le marché arrivera à échéance en juin 2012. Une procédure de mise en concurrence va être relancée en début d'année 2012.

B/ Une fréquentation touristique et des recettes en hausse

En 2009, 2010 et 2011, la fréquentation a augmenté de façon continue : 600 bateaux en 2009, 750 bateaux en 2010, 769 bateaux au 31/08/2011 malgré un mois de juillet maussade. La durée moyenne de séjour s'allonge également pour dépasser les 4 jours.

Depuis 2009, les recettes sont en augmentation continue : 3 500 € en 2008, 7 500 € en 2009, 15 000 € en 2010. Les recettes 2011 dépasseront les 20 000 €.

C/ Des retombées économiques pour le territoire

Les retombées indirectes liées à la consommation des plaisanciers ayant fréquenté le port d'agglomération sont estimées pour le territoire à environ 80 000 € sur l'année 2011. Ce calcul est basé sur des études nationales de dépenses moyennes des plaisanciers (hors dépenses liées au bateau) et distinguant plaisance privé et plaisance de location.

D/ Des résultats en matière d'insertion de travailleurs handicapés

L'activité de gestion favorise l'intégration de travailleurs handicapés. Les missions d'accueil et d'entretien vont dans le sens de la prise d'autonomie des personnes et sont très valorisantes (déplacement en train depuis Etalans, contacts directs avec le public, et notamment étrangers, travail à l'extérieur...). Ce partenariat inédit en France est ainsi positif pour Doubs Plaisance et le Grand Besançon. Il obéit à un objectif de mixité sociale et d'intégration dans la société active. Le marché de gestion confié à Doubs Plaisance a permis l'emploi de 6 équivalents temps plein de travailleurs handicapés sur l'année 2011.

E/ La politique du Grand Besançon, moteur d'une dynamique de développement touristique de la « Vallée du Doubs » et du Centre Franche-Comté

Le Grand Besançon, via la mise en place de ces nouveaux équipements, ses actions de promotion, de communication et d'animation, aux côtés du Comité Régional du Tourisme, son partenariat avec Doubs Plaisance, a contribué depuis 2009 à dynamiser la filière du tourisme fluvial sur le Doubs.

Cette politique contribue en effet à faire émerger la Vallée du Doubs comme destination touristique de tourisme fluvial et de tourisme doux (inscrite au schéma régional de développement touristique en tant que grand itinéraire : fluvial et véloroute). C'est également un des axes du partenariat initié avec le Grand Dole dans le cadre de la coopération Centre Franche-Comté (édition du programme d'animations « Au fil du Doubs » en 2011 avec le Grand Dole).

II. Un renforcement des services indispensable pour la halte de Deluz

A/ La location d'anneaux d'amarrage à l'année peine à se développer

Un aspect amène à nuancer le bilan concernant le fonctionnement du port d'agglomération. La location d'anneaux d'amarrage à l'année, intéressante financièrement pour le Grand Besançon, peine à se développer.

Le site de Deluz, dont la vocation première est d'accueillir ces bateaux en hivernage reste insuffisamment attractif compte-tenu de son équipement et des services actuels.

L'absence de services tels qu'un accueil, des sanitaires ou encore un atelier de réparation explique ces difficultés. Le gestionnaire ne disposant pas de locaux d'accueil, y effectue de simples passages dans la journée mais ne peut y assurer des permanences garantissant une présence sur le site. Ceci est d'autant plus dommageable que beaucoup de ports sont saturés et que la demande existe.

B/ Développer de nouveaux services

L'ESAT la Bergerie/Doubs Plaisance projette de développer une activité de réparation à Deluz en investissant le grand hall communal (friche anciennes papeteries) en lien avec la commune de Deluz et en partenariat avec l'ESAT de Novillars.

Cette activité de nature à favoriser l'hivernage des bateaux serait donc un plus certain pour la fréquentation et l'optimisation de la halte de Deluz.

Mais cela passe aussi en parallèle par la mise en place par le Grand Besançon, d'un accueil et de sanitaires pour les plaisanciers, qui font réellement défaut. Ces locaux pourraient être aménagés dans un des deux bâtiments présents sur la halte et être ouverts aux plaisanciers et aux usagers de la véloroute.

C/ Hébergement et petite restauration

La commune de Deluz porte également un projet de développement d'activités touristiques complémentaires de type hébergement/restauration qui pourrait se réaliser dans un des deux bâtiments présents sur le port. Une étude de faisabilité devrait permettre de préciser le projet en 2012.

III. Un accompagnement des projets de développement d'activités nécessaire à Besançon

A/ Développement d'une base de location à Besançon

Indépendamment de son activité de gestionnaire, Doubs Plaisance a développé dès 2010, une activité de tourisme fluvial pour son propre compte, toujours dans l'objectif économique et social de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

L'établissement a ainsi acquis, en 2010, une flotte de quatre bateaux électriques proposés à la location. Cette activité a connu un beau succès notamment auprès de la clientèle locale et a été reconduite en 2011.

En 2011, Doubs Plaisance a proposé également à la location deux bateaux de plaisance habitables mis à disposition via convention par des propriétaires et un bateau de 15 mètres pour des séjours vacances adaptées « croisières fluviales » à destination des groupes de personnes handicapées.

Enfin, Doubs Plaisance a mis en place en 2011, un partenariat avec le loueur de bateaux « Locaboat » (30 bases en Europe) pour assurer l'accueil et le départ de bateaux en allers simples entre deux ports de la Saône accueillant des bases de cette entreprise.

Le test (une vingtaine de bateaux) sur la saison 2011 a été très prometteur et ce partenariat va déboucher en 2012 sur l'ouverture d'une base « Locaboat » à Besançon gérée par Doubs Plaisance avec sept ou huit bateaux sur place. Dès cet automne 2011, Locaboat a inclus Besançon et la Vallée du Doubs dans ses produits commercialisés au niveau européen.

B/ Un accompagnement du Grand Besançon nécessaire

Pour répondre à la hausse de fréquentation du port et ne pas entraver la réussite des projets de développement en cours sur Besançon, le Grand Besançon doit pouvoir proposer des équipements adaptés à la demande. Il serait ainsi nécessaire de disposer très rapidement d'un point de ravitaillement en carburant pour les bateaux et à terme d'une capitainerie de plus grande capacité.

Au delà des besoins liés au développement de l'activité de location, le ravitaillement en carburant est un point faible sur le Doubs car il n'existe pas de station entre Saint Jean de Losne et l'Alsace et cet équipement est une demande forte de l'ensemble des plaisanciers.

La maison éclusière du Moulin Saint Paul s'avèrera rapidement trop petite pour une clientèle de location en augmentation. Il est donc nécessaire d'envisager l'extension ou la relocalisation de la capitainerie du port.

IV. L'intervention du Grand Besançon

Pour optimiser les fonctions du port et encourager les projets de développement d'activités et d'emplois liés, le schéma de développement suivant est proposé :

- 1) Aménagement d'un point de ravitaillement en carburant (gazole) à Besançon**
Objectif : proposer un point de ravitaillement en carburant sur le Doubs réclamé par les plaisanciers et indispensable pour le développement du projet de base de location
Calendrier : études et travaux en 2012
Estimation : 53 820 € TTC

- 2) Aménagement d'un accueil et de sanitaires pour les plaisanciers et les usagers de la véloroute à Deluz**
Objectif : permettre une présence sur place du gestionnaire
Calendrier : études en 2012 et travaux en 2013
Estimation : 170 000 € TTC (hypothèse à minima) à 260 000 € TTC (limite crédits inscrits au PPIF)

- 3) Réaménagement, extension ou relocalisation de la capitainerie**
Objectif : adapter la capitainerie à la fréquentation en hausse et au développement des activités de location en direction des habitants et des touristes sur le port d'agglomération
Calendrier : définition du projet en 2012, études en 2013 et travaux en 2014-2015
Estimation : études à conduire (450 000€ TTC = limite du budget inscrit au PPIF)

Ce programme est proposé dans le cadre des crédits d'investissement et de fonctionnement prévus au PPIF, sans décadre, moyennant des réaffectations de crédits en interne au budget culture-tourisme-sport et avec le souci de conduire pour ces trois opérations des investissements maîtrisés et rationalisés.

Les partenaires financiers (Conseil général du Doubs, Région Franche-Comté, Etat, voire Europe) seront sollicités sur ces trois projets, en mettant en perspective l'ensemble des projets portés par les différents partenaires et leurs enjeux.

Ces enjeux concourent à la fois :

- **au développement du tourisme fluvial et itinérant (Eurovelo6),**
- **à l'animation de la voie d'eau et à sa réappropriation par les habitants,**
- **à l'insertion économique et sociale de personnes handicapées.**

Un schéma joint en annexe récapitule les projets de chacun des partenaires (Grand Besançon, commune de Deluz).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016, se prononce favorablement sur :

- **la politique d'intervention du Grand Besançon proposée pour optimiser les fonctions du port fluvial d'agglomération et permettre le développement de nouvelles activités annexes,**
- **le calendrier et les financements prévisionnels des 3 opérations prévues.**

Pour extrait conforme,

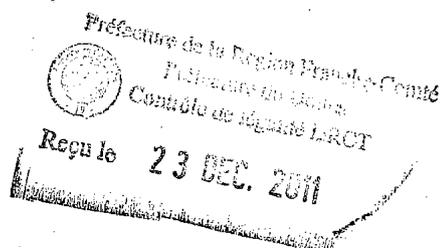
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0



Dynamisation du Port Fluvial et des sites du Grand Besançon

→ **Entre mixité sociale et économie touristique**
Projets de développement des fonctionnalités du port:

- **Haite MSP** : extension capitainerie / base Locaboat
- **Haite CAC** : station-carburant / base Locaboat
- **Haite Deluz** : accueil + sanitaires / atelier de réparation bateaux / hébergement-restauration

Maires d'ouvrage :
Grand Besançon
Doubs Plaisance
Commune de Deluz



→ Cohérence d'ensemble

Capacité, équipements, services et activités accueils du port:

- **Haite MSP** : site protégé des crues - ouverture à l'année - 24 bateaux / pontons équipés eau+électricité - panneaux d'information - capitainerie (bureau d'accueil - sanitaires - logement de fonction) / locations bateaux électriques / location bateaux habitables de propriétaires / location bateaux Locaboat / croisières vacances adaptées / Wifi, services de blanchisserie

- **Haite CAC** : halte en eaux vives - ouverture en saison estivale - 20 bateaux + 2 emplacements grands bateaux / pontons équipés eau+électricité - panneaux d'information - récupération eaux usées + fond de cale + huiles vidanges - accès PMR



- **Haite Deluz** : site protégé des crues - ouverture à l'année - 30 bateaux / pontons équipés eau+électricité - panneaux d'information - récupération eaux usées + fond de cale + huiles vidange - rampe de mise à l'eau

→ Coopération innovante

- **Au fil du Doubs** : programme d'animations et d'activités le long de la voie d'eau élaboré conjointement en 2011 entre le Grand Besançon et le Grand Dole

- **États structurés au niveau régional** : acteurs publics et privés (Brochures Fluvial et Eurovelo6)



Emergence de la Vallée du Doubs : destination fluviale et de tourisme doux (Eurovelo6)